

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 23 avril 2020 à 19 h 30.

Noter que la réunion se déroule par visioconférence vu la situation exceptionnelle (COVID-19) et à huis clos.

Étaient connectés Madame et Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges

André Roy, représentant de Saint-Martin

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Louison Busque, représentant de Saint-Philibert

Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Jeannot Drouin, représentant de Lac Poulin

Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile

Christian Bégin, représentant de Saint Gédéon

Richard Lachance, représentant Saint-Zacharie

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

Et invités par le conseil pour la présentation de rapports ou de collaboration, madame Audrey Paquet agente aux communications et monsieur Pierre Paquet technicien aux opérations à la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION NO: 5377-20

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton

APPUYÉ par Monsieur Fabien Couture

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants :

16.1 Procès-verbal – ouverture de soumissions pour la collecte porte-à-porte et transport des matières recyclables;

16.2 Acceptation du soumissionnaire pour la collecte porte-à-porte et transport des matières recyclables;

16.3 Réunion du mois de mars.

Et en y retirant les items suivants :

5- Information travaux LET;

6- Mandat pour c.a. (bouilloire).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5378-20

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 20 FÉVRIER 2020**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 20 février 2020 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 23 avril 2020;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours des mois de février et mars 2020;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours des mois de février et mars 2020, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;

RÉSOLUTION NO: 5379-20

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants :
Mars : C/P : 1 018 710,31 \$, salaires : 43 473,36 \$, pour un montant total de 1 062 183,67 \$ et Avril : C/P : 383 874,18 \$, salaires : 40 400,97 \$, pour un total de 430 388,62 \$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents, des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

RÉSOLUTION NO : 5380-20

RAPPORT POUR FIDUCIE POST-FERMETURE 2020-2024

CONSIDÉRANT que la Régie avait donné mandat à WSP Canada Inc., par l'adoption de sa résolution #4667-15 le 23 avril 2015, afin d'établir les coûts/mètre cube à placer dans la Fiducie Environnementale de la Régie pour la période du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2019 inclusivement et que les résultats de cette étude ont été acceptés par le MDDELCC (correspondance datée du 11 décembre 2015);

CONSIDÉRANT qu'en date du 13 janvier 2020, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Eric Maheux, a demandé à WSP Canada Inc. une offre de services dans ce dossier, à l'effet d'établir les coûts/tonne métrique de matières enfouies que la Régie devra placer dans sa Fiducie pour la période comprise entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2024 inclusivement;

CONSIDÉRANT que WSP Canada Inc. a déposé son étude le 28 février 2020;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'étude finale concernant la Fiducie post-fermeture déposée par WSP Canada Inc.. Le montant coût/tonnes est établi à 7,53 \$/m³.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5381-20

DEMANDE DU CENTRE DE TRI FRONTENAC

CONSIDÉRANT que nous vivons une situation exceptionnelle avec le COVID-19;

CONSIDÉRANT que le centre de tri Récupération Frontenac Inc. où nous envoyons nos matières recyclables pour traitement est considéré comme un service essentiel auprès de la population;

CONSIDÉRANT que cela veut dire que le centre de tri doit poursuivre dans des conditions difficiles, c'est-à-dire entre autres, de prendre les mesures nécessaires afin de protéger la santé de leurs employés;

CONSIDÉRANT que cette situation oblige le centre de tri à diminuer le tonnage de matières entrantes;

CONSIDÉRANT que le Centre de tri Frontenac Inc., suite à cette situation, a déposé une demande pour le versement de 46,43 \$ la tonne métrique et ce, pour les mois d'avril et mai;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la demande du Centre de tri Frontenac pour le paiement de 46,43 \$ la tonne métrique et ce, pour les mois d'avril et mai.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5382-20

SIGNATURE ENTENTE CENTRE DE TRI FRONTENAC

CONSIDÉRANT que le contrat pour notre traitement des matières recyclables vient à échéance avec la fin du contrat nous liant à Matrec;

CONSIDÉRANT que le prochain contrat concernant la collecte des matières recyclables concerne la collecte et le transport et non le tri;

CONSIDÉRANT que par sa résolution #5351-19, adoptée le 19 décembre 2019, la Régie a mandaté monsieur Eric Maheux, directeur général de la Régie, pour faire les démarches pour l'obtention d'une dispense auprès du ministère des affaires municipales et de l'Habitation afin de conclure une entente de gré à gré avec Récupération Frontenac Inc.;

CONSIDÉRANT que la Régie a obtenu ladite dispense (correspondance reçue le 12 mars 2020);

CONSIDÉRANT que la direction de la Régie et celle du centre de tri Récupération Frontenac Inc. en sont venus à une entente;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil mandate messieurs Marcel Busque et Eric Maheux, respectivement président et directeur général de la Régie, à signer tout document concernant cette entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5383-20

ACHAT CONTENEURS 8 VERGES

CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la Régie avait un seul conteneur d'une capacité de huit (8) verges cubes en inventaire et qu'elle a un grand nombre de demandes pour de tels conteneurs;

CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé le 23 mars 2020 à MG Distribution, fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;

CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 1 645,00 \$ plus taxes l'unité, livraison incluse;

CONSIDÉRANT que la prochaine réunion du conseil d'administration de la Régie était le 19 mars mais vu les circonstances (voir résolution #5288-20), la réunion n'a pas eu lieu;

CONSIDÉRANT que des demandes pour ces conteneurs étaient urgentes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Fabien Couture
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'achat de neuf (9) conteneurs d'une capacité de huit (8) verges cubes chez MG Distribution, au prix de 1 645,00 \$ plus taxes l'unité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5384-20

OFFRE DE SERVICE – BIOTHERMICA

CONSIDÉRANT que la Régie souhaite réaménager certains puits de surveillance de biogaz et piézomètre pour le LET;

CONSIDÉRANT qu'à l'hiver 2019, la Régie a mandaté Biothermica pour déposer une demande de modification au CA afin de déplacer 2 puits de surveillance, soit le PG-02 et le PZ-02;

CONSIDÉRANT qu'à l'été 2019, la Régie a demandé à Biothermica d'ajouter la réfection de 2 puits de plus aux travaux, soit le déplacement de PZ-F1-92 et le réaménagement de PZ-22A-94;

CONSIDÉRANT que lors de l'analyse réglementaire, de l'analyse hydrogéologique et des plans des infrastructures d'échantillonnage de biogaz et des eaux souterraines, Biothermica a identifié certaines non-conformités relatives aux puits d'observation;

CONSIDÉRANT que Biothermica recommande d'aménager 2 puits supplémentaires, soit GZP-03 et GZP-04, dans une deuxième phase de travail;

CONSIDÉRANT que Biothermica nous propose également, dans cette deuxième phase, l'aménagement proactif de 4 puits d'observation supplémentaires qui seront requis lorsque le LET agrandira, dans l'avenir, les cellules d'exploitation;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Biothermica, selon la demande de la Régie, soit relocalisation de PG-2 et de PZ-FI-92, relocalisation et réaménagement de PZ-2 et réaménagement de PZ-22A-94 et les options proposées par Biothermica : #1 Aménagement de deux nouveaux puits GZP-03 et GZP-04 et #2 Aménagement de deux nouveaux puits PZ-04 et GZP-05, le tout pour un montant de 30 400,00 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5385-20 **OFFRE DE SERVICE BOURQUE ÉLECTRIQUE – INVERSEUR**

CONSIDÉRANT que la Régie a fait l'acquisition d'une génératrice;

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu une offre de Bourque Électrique pour l'installation d'un sectionneur manuel 3 positions sur la distribution électrique existante de l'écocentre;

CONSIDÉRANT que cette installation permettra à la Régie d'avoir toujours du courant en cas de panne d'électricité, seulement en manœuvrant la poignée d'un sectionneur du haut vers le bas pour choisir la source de courant d'urgence;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Bourque Électrique pour l'installation d'un inverseur automatique au coût de 5 250,00 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5386-20

**OFFRE DE SERVICE BOURQUE ÉLECTRIQUE – ÉCLAIRAGE
DE L'ÉCOCENTRE**

CONSIDÉRANT que la compagnie Bourque Électrique a déposé une offre pour le remplacement des 18 lumières projecteurs de 400 watts par de nouveaux appareils d'éclairage au DEL de 180 watts chacun;

CONSIDÉRANT que cette intervention permettra à la régie d'avoir un éclairage instantané, un niveau d'éclairage supérieur, une diminution des coûts d'entretien ainsi qu'une économie d'énergie considérable;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Bourque Électrique pour le remplacement de l'éclairage à l'écocentre au coût de 5 650,00 \$ (taxes en sus);

ADOPTÉE

COLLECTE RDD

Les membres du conseil sont informés qu'un comité se penche sur la question de la collecte RDD 2020. Les décisions prises par ce comité seront envoyées par courriel.

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NO : 5387-20

CONTRAT COLLECTE SÉLECTIVE

CONSIDÉRANT que le contrat liant la Régie avec Services Matrec pour la collecte et le transport des matières recyclables prend fin le 31 mai 2020;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a publié un appel d'offres public via le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) le 04 mars 2020 pour la collecte porte-à-porte et le transport des matières recyclables en provenance du territoire qu'elle dessert, et ce, à partir du 01 juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'une seule firme a déposé une offre à la Régie soit :

SOUSSIONNAIRE	OPTION 3 ans	OPTION 5 ans	OPTION 7 ans
Services Matrec Inc.	1 617 072,00 \$	1 608 717,00 \$	1 594 124,00 \$

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions en date du 31 mars 2020 a été remis à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT que l'offre reçue a été analysée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Fabien Couture
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil s'engage auprès de Services Matrec Inc. pour un terme de 03 ans dans ce dossier, et ce, pour un montant de 1 617 072,00 \$ taxes en sus;

QUE ce conseil mandate messieurs Marcel Busque et Eric Maheux, respectivement président et directeur général de la Régie, à signer tout document concernant cette entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5388-20

RÉUNION DU 19 MARS 2020

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a émis un arrêté ministériel 2020-004 le 15 mars et l'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT que la séance du 19 mars n'a pas été tenue au siège social de la Régie mais plutôt par voie électronique (consultation par échange de courriels avec les administrateurs et le d.g. de la Régie);

CONSIDÉRANT que le but étant de répondre aux questionnements et d'accepter les points figurant à l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation de pandémie, cet ordre du jour a été réduite au minimum. Les acceptations officielles des divers points ont d'ailleurs été reconduites à la séance du 23 avril 2020;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte que la réunion du 19 mars se soit déroulée selon les points et les raisons indiqués dans les considérants précédents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5389-20

CONDOLÉANCES

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil adresse à Madame Josée Larivière, adjointe administrative à la Régie ainsi qu'aux membres de sa famille, ses plus sincères condoléances suite au décès de Monsieur Gaston Larivière, frère de Madame Larivière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5390-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 58.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

MARCEL BUSQUE

ERIC MAHEUX